

# 7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL RONDE DE LA GIRAGLIA 25 & 26 MAI 2018

## REGLEMENT PARTICULIER VHC

Le règlement particulier de ce rallye complète les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2018 et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2018.

### **PROGRAMME - HORAIRES**

#### **Programme**

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Départ du Rallye : Bastia - Samedi 26 Mai, à partir de 8H30

#### **Programme des réunions du collège des commissaires sportifs**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

#### **Adresses**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

#### **Article 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 25 et 26 Mai 2018 un Rallye de Véhicules Historiques de Compétition, dénommé :

8<sup>ème</sup> RALLYE V.H.C.  
RONDE DE LA GIRAGLIA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 22/03/2018 sous le numéro 03N2018 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 301 du 13/04/2018.

**Ce rallye sera jumelé au 48<sup>ème</sup> RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours à partir de la 2<sup>ème</sup> ETAPE**

## Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

### 1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Pierre BOÏ N°12623
Adjoints à la Direction de Course	Sylvie ZYCH N°3416 Laurent FABRE N°49196
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH N°4626
Membres de Collège des Commissaires Sportifs	Gérard BERTRAND N°5705 Alain ROSSI N°7529
Délégué à l'Organisateur technique	Daniel BALDASSARI N°5820
Commissaire Technique responsable VHC	Christophe OLIVIERIN°169602
Chargés des relations avec les concurrents	Catherine BELON N°162324

### 1.2 ELIGIBILITE :

Compte pour la Coupe de France VHC coefficient 2.

### 1.3. - VERIFICATIONS

A préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le : 25/05/2018 de 10 h à 17h00 à : La CCI – Terminal Sud – Bastia.

Les vérifications des voitures auront lieu le 25/05/2018 de 10h15 à 17h30 sur la place St Nicolas – Bastia. Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

**1.3.1P.** Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Mercredi 23 MAI 2018. Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

**1.3.2P.** Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

**1.3.12P.** Les vérifications finales seront effectuées au garage : Station VITO

## **Article 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **Article 3P. CONCURRENT ET PILOTE**

Idem au Rallye moderne sauf :

Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 20.

Joindre la 1<sup>ère</sup> page du PTH (Passeport Technique Historique)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 400,00 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 800,00 €
- **+ 24€ pour le suivi des voitures**

## **Article 4P. VOITURE ADMISES**

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

## **Article 5P. PUBLICITE**

**PUBLICITE OBLIGATOIRE :** VILLE DE BASTIA  
COLLECTIVITE DE CORSE

**PUBLICITE OPTIONNELLE :**

**Conforme au règlement standard FFSA**

## **Article 5P. LICENCES**

Conforme à la réglementation générale.

